

## COMPOSITION DE JURY DAEU

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-1 et D.613-1 à D. 613-12,

**Vu** l'arrêté du 3 août 1994 régissant le diplôme d'accès aux études universitaires,

### ARRETE

**Article 1 :** Le jury de la **session 1 du 10 juin 2025**, concernant le diplôme suivant :

**Diplôme : DAEU A – Diplôme d'accès aux études universitaires**

**Niveau : 4**

**Option : A « littéraire »**

est constitué des personnes suivantes :

- au titre de membres de la commission en leur qualité d'enseignants participant à la formation,
  - Monsieur Laurent BONNEVAY, enseignant vacataire
  - Madame Aude ROIZOT, enseignante contractuelle formation continue
  - Madame Pascale VASSELIER, enseignante vacataire
  - Monsieur Maxime BERNIER, maître de conférences

**Article 2 :** Est désignée en qualité de président du jury :

- Monsieur Christian PICARD, maître de conférences

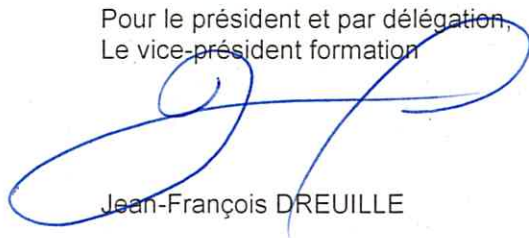
**Article 3 :** Est désignée en qualité de secrétaire de la commission :

- Madame ROUX-FOUGERE Stéphanie, gestionnaire administrative du service formation continue

**Article 4 :** La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 20/01/2025

Pour le président et par délégation,  
Le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

*Ampliation aux membres du jury DAEU A*